



Cheque en blanc est-ce normal

Par **Joelle**, le **25/08/2009** à **12:48**

Bonjour,
Mon père âgé, lors d'un transport en ambulance privée (Société d'ambulance envoyée par le 15) a donné sur la demande du personnel de l'ambulance, un chèque en blanc.
je m'occupe des comptes de mes parents et lors du contrôle du chèque ne voyant aucunes informations sur la souche et mes parents ne se rappelant plus, nous avons fait opposition a ce chèque pour perternIl se trouve que cette société d'ambulance n'a pas envoyé de facture, nous pensions que le règlement avait été fait par la caisse d'assurance maladie, puisque la carte vitale et mutuelle avait été demandées aussi par le personnel de l'ambulance.
Un mois plus tard environ, cette société d'ambulance téléphone à mes parents, réclamant une somme d'argent, des frais d'opposition et d'autres frais. évidemment d'autres arguments, puisque pas contents, et facile avec des personnes de 80 ans
Ma question : Un chèque en blanc : Est-ce normal ? Réclamer des frais à ce sujet est-ce normal ?
Merci

Par **Patricia**, le **01/09/2009** à **22:06**

Bonsoir,
Qu'appellez-vous "chèque "en blanc" ?
Sur un chèque en blanc y figure AU MOINS la signature du titulaire du compte. Je ne comprends donc pas comment la banque a accepté cette déclaration comme perte ???
Si il a été signé il n'a pas été perdu, et si il a été perdu il n'a pas pu être signé...
Un chèque est soumis à des règles d'utilisation strictes. Il doit être rédigé entièrement avant d'être remis à son bénéficiaire :
- Somme en chiffres, somme en lettres (identiques)
- Nom du bénéficiaire
- Lieux
- Date du jour de l'émission (ni postadée ni antidatée)
- Signature